

M. FRED JACQUES est appelé.

Le président suppléant :

D. Nous avons votre mémoire du 19 mai et votre lettre du 24 avril 1934. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qui est dit dans ces documents?—

R. Non, sauf pour insister davantage au nom des employés remerciés en avril 1932, et aussi de ceux qui ont été remerciés en 1933, mais surtout des premiers. Ces hommes ont rendu de longs services et, quand on les a congédiés, ils n'ont reçu aucune gratification que ce soit. Nous prétendons que ce n'est pas juste pour ces hommes renvoyés en 1932. Je fus l'un de ceux remerciés en 1933 et nous avons eu une gratification de six mois de salaire. Nous ne pouvons comprendre pourquoi les hommes licenciés en 1932 ne recevraient pas quelque chose.

D. Etiez-vous dans la même catégorie que les hommes remerciés en 1932?—
R. Non.

D. Quelle catégorie différente?—R. J'ai été remercié à cause de mon âge.

M. Chevrier :

D. Mais vous étiez tous employés du ministère des Travaux publics?—
R. Oui, nous étions tous employés des Travaux publics, tous mécaniciens, plombiers, menuisiers et ainsi de suite.

Le président suppléant :

D. Tous ceux qui ont été remerciés en 1933 ont reçu une gratification de six mois de salaire?—R. Tous ont touché une gratification de six mois; tous ceux qui avaient vingt ans de service ou plus, mais ceux qui ont été remerciés en 1932 n'ont pas reçu un sou.

D. D'où vient la distinction?—R. C'est ce que nous ne pouvons pas comprendre. J'ai été trente-huit ans et cinq mois au service du gouvernement.

D. Oui, mais vous ne vous plaignez pas pour vous-même?—R. Non.

D. Pour ceux qui ont été renvoyés en 1932?—R. Oui, surtout ceux-là.

M. Chevrier :

D. Ceux qui ont été licenciés en 1933 ont reçu un mois de salaire pour chaque deux années de service et aucune gratification ne devait dépasser six mois de salaire; c'est tout ce qu'ils ont reçu en 1933?—R. C'est ce que nous avons reçu.

D. Et ceux qui ont été remerciés en 1932 ont à peine reçu un avis et, dans tous les cas, aucun n'a touché de gratification?—R. Oui.

D. Vous dites que c'est là un traitement inégal et vous demandez que ces hommes soient traités comme vous l'avez été?—R. Oui, et même mieux, si c'est possible.

M. McInnis :

D. Tous ceux qui furent licenciés en 1932 avaient-ils dépassé la limite d'âge?—R. Oh, non, ils étaient au-dessous de la limite d'âge.

D. Vous dites que certains avaient jusqu'à quarante ans de service; ils devaient être bien près de la limite d'âge?—R. Oui, mais ils étaient entrés très jeunes dans le service. Oui, ils approchaient la limite d'âge. Il y a plusieurs années, quand nous n'étions pas payés selon les tarifs régnants, nous ne recevions pas de salaire pour le travail supplémentaire; on nous payait juste au mois et nous avions toujours l'impression qu'on prendrait soin de nous dans notre vieillesse, mais les temps ont changé. Les hommes qui ont été remerciés en 1932 avaient tous femme et enfants et se trouvent dans une situation assez précaire.